

# Mise en œuvre de la réforme territoriale de l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes

---

Réunion de l'instance interministérielle de dialogue social

Mercredi 11 septembre 2019



# Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des services

## Organisation départementale

- › Création des SGC,
- › Développement des mutualisations et des pôles de compétences,
- › Création des plateformes eau et des plateformes habitat insalubre,
- › Création de la direction départementale de l'insertion (DDICS).

# Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des services

## Organisation régionale

- › Création d'une nouvelle direction régionale (DRDJSCS et DIRECCTE),
- › Création de la direction académique de la jeunesse, du sport et de la vie associative (DRDJSCS et Rectorat).

# Travaux engagés durant l'été

## Préfets de département avec DDI et services concernés

- › Sur les SGC : chef de file, périmètre, localisation + circulaire du 2 août 2019,
- › Sur les mutualisations et pôles de compétences : renforcement de l'existant et nouvelles thématiques,
- › Sur les plateformes eau et habitat insalubre : coordination, regroupement géographique et création de service avec autorité fonctionnelle du responsable.

# Travaux engagés durant l'été

## Directions régionales et Rectorat

- › Chefferie de projet DRDJSCS / DIRECCTE et nomination des préfigureurs en attente,
- › Principes de travail commun entre DRDJSCS et Rectorat,
- › Travaux en cours d'approfondissement, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et les ministères sociaux.

# Les secrétariats généraux communs

## Préfigurateurs

- › En cours de recrutement (commission nationale prévue le 19 septembre),
- › Objectif : équilibre entre les préfectures et les DDI au prorata des effectifs.

# Les secrétariats généraux communs

## Périmètre

- › Toutes les fonctions support citées par la circulaire du 2 août 2019,
- › Fonctions juridique et communication : option possible.

# Les secrétariats généraux communs

## Localisation

- › Presque la moitié des SGC en préfecture,
- › Pour les autres : en cours d'étude,
- › Dans quasiment tous les cas : travaux et/ou déménagements nécessaires,
- › Fonds de soutien prévu pour les études.



# Les secrétariats généraux communs

## Les 3 principes d'intégration (circulaire du 2 août 2019) :

- › Volontariat,
- › Maintien de la rémunération,
- › Droit au retour.

## Les mesures d'accompagnement RH :

- › La circulaire du 12 juin 2019 annonce un dispositif adapté à chaque situation,
- › Vade-mecum national attendu (circulaire du 2 août 2019).

# Les mutualisation et pôles de compétences

- › Nombreuses mutualisations existantes,
- › Nouvelles mutualisations proposées.

# Les plateformes eau et habitat insalubre

## Plusieurs options proposées :

- › Renforcer la coordination des structures existantes (MISE, pôle habitat),
- › Regrouper les services sur un même site immobilier,
- › Créer une plateforme avec autorité fonctionnelle du responsable,
- › Intégrer les services au sein de la DDT.

# Travaux à venir et calendrier

- › Dialogue social renforcé,
- › Avis du comité de l'administration régionale,
- › Projet régional d'organisation des services pour le 31 octobre 2019,
- › Fusion des BOP 307 et 333 (BOP 354) au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- › Mise en place des SGC entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2020.